

rien à désirer. Ils sont les égaux, sous tous les rapports, des bataillons les mieux disciplinés et les mieux équipés de l'Europe. En tête du régiment flotte orgueilleusement le drapeau de l'Etat, à côté du drapeau national.

L'organisation des Milices par les Provinces donnera les mêmes résultats, assurera l'autonomie et la paix intérieure. Le système actuel d'envahir une Province par les régiments voisins n'est pas désirable et ne peut qu'amener des conflits regrettables. La souveraineté Provinciale ne saurait le tolérer.

POUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

§ 1.

VENTE DES CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE A DES COMPAGNIES FINANCIERES.

La construction de nos Chemins de Fer a entraîné la Province dans une dette énorme, que nous devons nous hâter de purger par la vente de ces voies ferrées à des Compagnies Financières. Nous imiterons en cela les autres Provinces, qui toutes se sont bien gardées de leur construction et de leur exploitation, toujours ruineuses pour un Gouvernement.

§ 2.

LA CONVERSION DES ARRERAGES DE L'EMPRUNT MUNICIPAL ET DES VENTES DES TERRES DE LA COURONNE EN RENTE CONSTITUEE A 5 POUR CENT.

Ces arrérages qui s'élèvent à plusieurs millions ne saurient être remboursés à l'état, mais peuvent très bien être convertis en une rente constituée, à 5 pour cent. Cette rente, facilement payable alors par les débiteurs, deviendra une source permanente de revenus pour la province.